

**Agenceur :
une profession
à (re)découvrir**



**Lancement
du livre blanc
et du CCTP
des Agenceurs
de l'UNIFA.**

**Dossier de presse
mars 2006**

Contacts presse :

Groupement des Agenceurs de l'UNIFA
Vincent Lavandier – RP carrées
03 28 52 00 57
Delphine Quéré – UNIFA
01 44 68 18 40

Salon Vitrites et Tendances
Thomas Franceschetti
04 37 40 31 61



lesagenceurs
UN RÉSEAU DE SAVOIR-FAIRE
DES RÉALISATIONS SUR MESURE UNIFA

Photos disponibles sur simple demande

Agenceur : une profession à (re)découvrir

Lancement du livre blanc et du CCTP des Agenceurs de l'UNIFA.

Sommaire :

Pourquoi un livre blanc de l'agencement ?
Page 2

Le marché de l'agencement.
Page 6

Témoignages d'une région : le Sud Est.
Page 7

Un président pour le Groupement des Agenceurs
de l'Unifa
Page 9

Le Groupement des Agenceurs de l'UNIFA et le réseau de
partenaires
Page 10

POURQUOI UN LIVRE BLANC DE L'AGENCEMENT ?

Un métier à (re)découvrir

Quelle réalité professionnelle, quelles compétences recouvre le mot agenceur ?

Définir pour mieux comprendre. Expliquer pour mieux apprécier. Décrire pour (re)découvrir.

...

Ce sont les objectifs visés par les agenceurs du Groupement des Agenceurs de l'UNIFA, qui jugeaient urgent de prendre la parole et de réagir face aux idées reçues sur le métier d'agenceur.

Le livre blanc de l'Agencement, le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) du lot Agencement, la charte des Agenceurs, le site Internet – s'adressent aux clients des Agenceurs. Ils ont pour but de démontrer la valeur ajoutée du métier d'agenceur.

Ce livre blanc est la première étape vers la reconnaissance d'un *vrai métier* exercé par des femmes et hommes de talent et de convictions et dotés d'un *vrai savoir faire*.

Dans une société qui aime segmenter et étiqueter, il est difficile de classer l'agenceur, car il s'appuie sur deux métiers et sur deux cultures.

L'agenceur le spécialiste aux multiples compétences

La double culture de l'agenceur

L'agenceur travaille dans le bâtiment et il fabrique des meubles.

On le voit sur le chantier, à gérer et coordonner, mais il dispose aussi d'un bel atelier de fabrication lourdement équipé. Il fabrique des meubles – des modèles uniques – en pensant bâtiment, et des menuiseries en pensant mobilier adjacent ! C'est la complexité de ce métier. C'est aussi sa richesse.

Les compétences en interne

Pour accompagner au mieux son client, l'agenceur sait s'entourer, en interne, des professionnels nécessaires à la réalisation du chantier :

- **le chargé d'affaires** sert d'interface entre le client et le reste de l'équipe.
- **le technicien du bureau d'études** traduit sur le papier les projets du client.
- **le conducteur de travaux** coordonne sur le terrain l'avancement du projet.
- **l'équipe de fabrication** assure en volume la réalisation unique du projet.
- **le monteur-installateur** concrétise et finalise le projet sur site.

Les savoir-faire multiples

Disposant en interne de tout ou partie de ces compétences et savoir-faire, les agenceurs peuvent ainsi prendre en charge les 4 phases qui caractérisent le métier de l'agencement :

La conception, nécessitant un BET, bureau d'études techniques, et la maîtrise des différents matériaux et des innovations dans ce secteur.

La coordination, également appelée le « tout corps d'état », où l'agenceur exercera son talent à orchestrer efficacement dans le respect des plannings, les différents corps d'état : carreleur, menuiserie, éclairage...

La fabrication, avec une équipe polyvalente, des ateliers équipés de DAO, de machines-outils à commande numérique et des techniques de fabrication variées, permet un travail sur mesure, de qualité irréprochable.

La pose et l'installation, qui jusqu'à la livraison, s'adaptera en permanence aux aléas du chantier et s'engagera à respecter les délais et la qualité d'exécution.



Crédit photo - Duriez Agencement

L'agenceur au cœur d'un réseau de spécialistes

L'agenceur sait aussi sélectionner, à l'extérieur, les professionnels aux talents et profils variés, car il ne peut exceller dans tous les domaines.

Pour rester dans la course des nouvelles technologies, des nouveaux matériaux, des nouvelles techniques d'assemblage, l'agenceur recourt à son réseau de sous-traitants.

Un annuaire électronique en ligne disponible sur le site extranet des Industries Françaises de l'Ameublement, permet aux agenceurs et aux sous-traitants de travailler ensemble.



L'agenceur et le prescripteur, deux métiers complémentaires

Créatif et technicien

Comme l'interprète d'une composition musicale, l'agenceur mettra sa personnalité et son talent au service de l'œuvre de l'architecte. **Il n'est pas l'auteur mais l'interprète.**

L'architecte ou l'architecte d'intérieur va imaginer, proposer, dessiner les lieux à aménager. L'agenceur, devra traduire – interpréter ce travail en volume, en matière, en couleur, en lumière....

L'agenceur doit savoir faire évoluer, sans la dénaturer, l'intention de l'architecte. Les plans techniques détaillés de l'agenceur ne sont pas des plans ou des dessins de prescripteurs ... Homme de terrain, l'agenceur favorisera la faisabilité technique et économique du projet.

L'agenceur passionné par les matériaux

L'agenceur, passionné par les matériaux, est constamment à l'affût des nouveautés. Il est au fait des dernières techniques de finition du bois, du placage, mais aussi du verre, de l'aluminium, du zinc... Il sait proposer le dernier matériau innovant, adapté aux cahiers des charges de ses clients, grâce notamment à l'appui de l'Innovathèque, centre de ressources des matériaux innovants, mis à la disposition des agenceurs par le CTBA et le VIA (cf. fiches partenaires en fin de dossier).

L'agenceur, expert averti et devoir de conseil

Grâce au puissant dispositif d'informations dont il dispose dans le réseau UNIFA, l'agenceur est en mesure d'assurer un chantier de qualité et conforme aux réglementations en vigueur.

L'agenceur connaît très bien le cadre réglementaire dans lequel s'inscrit la réalisation d'un chantier car il s'appuie sur de nombreuses références normatives.

L'agenceur se doit d'exercer un véritable devoir de conseil auprès de ses clients. Cette connaissance de la réglementation il la doit, entre autres, aux outils construits pour lui ces dernières années à l'UNIFA :

- la base de données réglementaires et normatives électronique, unique en Europe, développée par le CTBA et l'UNIFA pour le compte des Agenceurs,
- le CCTP, Cahier des Clauses Techniques Particulières, a été écrit par les agenceurs, pour faciliter la rédaction des cahiers des charges de lots agencement. Il sert aussi de référentiel et structure la profession,
- la Charte des Agenceurs de l'UNIFA permet à ses signataires (plus de 50 au 15 mars 2005) de s'engager auprès de leurs clients,
- la fiche d'évaluation de fin de chantier participe du même esprit.

La base de données réglementaires et normatives

Cette base électronique, unique en Europe, a été construite en 2003 par le CTBA et l'UNIFA, spécialement pour les agenceurs. Hébergée sur un site extranet, la base, régulièrement actualisée, est consultable à tout moment par les agenceurs.

Elle offre à tout agenceur de France, la possibilité de prendre connaissance, de façon rapide et synthétique, des extraits essentiels des textes législatifs, réglementaires et normatifs qui s'appliquent en France au mobilier d'agencement et aux travaux de menuiserie connexes. L'agenceur peut la consulter selon plusieurs critères d'entrée : les matériaux, les thématiques (accessibilité handicapés, feu réaction), le lieu d'application (sol, mur, plafond, escalier, ouvrant...), le texte de référence.



Crédit photo – Groupe Roches

LE MARCHÉ FRANÇAIS DE L'AGENCEMENT

Les agenceurs interviennent dans des secteurs aussi variés que l'hôtellerie, la santé, la distribution, la coiffure, la banque, les bureaux... Partout où les espaces de vie sont agencés de façon personnalisée. Car l'agenceur est le spécialiste de l'unique, du sur mesure, ou de la petite série.

Tous les points de vente peuvent être agencés : du buraliste, au boulanger, en passant par le pharmacien, le fromager, ou encore les enseignes de distribution spécialisées dans le textile, la chaussure, les parfums, l'optique, la maroquinerie...



Crédit photo - Duriez Agencement

L'agenceur intervient dans les domaines du bureau (halls d'accueil, étages de direction des sièges sociaux d'entreprises...) de la santé (cabinets de spécialistes, centres d'imagerie médicale, dentistes...) dans le secteur de l'administration et des collectivités locales lorsqu'il s'agit d'aménager les espaces destinés au grand public (mairies, bibliothèques, centres culturels...).

Il exprime également son talent dans l'hôtellerie et la restauration, où les chambres, les halls d'accueil, les bars et restaurants sont l'expression de son savoir-faire... Il réalise également des guichets de gare, intervient aussi pour des musées, cinémas, théâtres, dans la construction navale...

Le commerce, marché de prédilection de l'agencement

Le secteur du commerce représente 59% du marché de l'agencement, l'aménagement de bureau 20 %, l'enseignement et la culture 11%, la santé et le social 6% et enfin l'hébergement 3%.

Ce secteur est symbolisé par une faible influence sur le commerce extérieur. En effet, à l'exception peut être des zones très frontalières, il y a peu d'exportations et d'importations dans ce secteur.

Un marché de 1,5 milliards d'euros.

L'agenceur se situe à l'intersection de différents univers : le mobilier de bureau, le mobilier de merchandising, le mobilier de collectivités, le mobilier fonctionnel, voire le mobilier meublant et le secteur de l'habillage mural et des portes.

Les agenceurs sont plutôt des PME. Même si certains groupes interviennent sur le marché, plus de 90% des entreprises d'agencement ont une taille inférieure ou égale à 50 salariés.

**Le marché de l'agencement représente près de 40 000 lieux agencés par an.
Le nombre d'agenceurs en France est estimé à environ 800 entreprises.
Le chiffre d'affaires net du marché avoisine les 1,5 milliards d'euros.**

TÉMOIGNAGE D'AGENCEUR D'UNE RÉGION : LA BOURGOGNE

**Pour Acta Mobilier,
la finition,
c'est ce qui permet
de différencier
un projet !**

Créé en 1989 et basé à Auxerre, Acta Mobilier est un acteur reconnu en France et en Europe, dans le monde des agenceurs. Aménagement de show rooms, de halls d'accueil, de stands... pour des grands noms du luxe, de l'automobile, de la parfumerie, et plus occasionnellement de l'hôtellerie, Acta Mobilier s'est imposé comme un maître incontesté dans l'art de décliner les laques et autres finitions.

Un label « laque de prestige » en partenariat avec le CTBA.

Le Label « laque de prestige » a été créé en partenariat avec le Centre Technique du Bois et de l'Ameublement. Il permet de donner un certain nombre de garanties sur la qualité du laquage final : résistance aux rayures, à la lumière, aux frottements, au vieillissement... Pour cela Acta Mobilier réalise des échantillons qui sont ensuite testés par le CTBA. En fonction des résultats, soit le process est amélioré, soit il donne lieu à une certification. Cette méthode garantit aux clients une finition parfaite quelle que soit la surface. Acta Mobilier est reconnu au niveau européen comme figurant parmi les meilleurs agenceurs pour la qualité de ses laques brillantes.

Donner vie aux ambiances imaginées par l'architecte.

Chez Acta Mobilier, tous les chantiers se réalisent en étroite collaboration avec l'architecte. *« A l'écoute de leur vision, nous cherchons sans cesse à la traduire de la plus belle manière. La création et l'application de nos laques en sont une belle illustration. Brillantes, nacrées, irisées, métalliques, ou encore sablées, ce sont elles qui donneront vie aux ambiances imaginées par l'architecte »* précise Alain Genet, le PDG d'Acta Mobilier. Afin de consacrer plus de temps pour la finition, une des forces d'Acta Mobilier, l'entreprise s'est dotée d'un outil de production très moderne, productif et flexible.

L'atelier : rigueur et créativité.

Sur les 150 personnes qui composent aujourd'hui Acta Mobilier, 120 sont basées à l'atelier d'Auxerre, dont la surface va d'ailleurs doubler d'ici à fin 2006 pour atteindre les 9 000 m². Une simple visite des lieux explique le succès de l'entreprise. Anticipation, organisation, maîtrise transparaissent à tous les niveaux. *« Les chantiers sont préparés au maximum à l'atelier pour limiter le temps d'intervention sur site. Bien entendu, nos clients apprécient cette méthode »* souligne Alain Genet. Cette méthode de travail n'est pas sans incidence sur les équipements choisis. Le matériel informatique utilisé pour la conception des mobiliers permet par exemple, de transmettre directement les plans techniques sur les machines à commande numérique. Mais la rigueur n'exclut pas la créativité. Les équipes d'Acta Mobilier ont le goût de l'innovation. *« Nos réalisations sont le plus souvent contemporaines. Nous sommes donc en permanence à la recherche de formes, de matériaux, de procédés innovants et fiables. »*

Partager et transmettre les savoir-faire.

Un esprit très particulier anime les équipes d'Acta Mobilier. Dans la pure tradition de l'artisanat, les compétences se partagent, se transmettent. *« Nous sommes particulièrement attachés à cet état d'esprit. Chez nous, les apprentis ont toute leur place. Nous en avons eu jusqu'à 12 en même temps dans nos structures, du CAP jusqu'à l'ingénieur »* raconte Alain Genet. Et de préciser : *« Il y a deux ans, le président de la République, Jacques Chirac est d'ailleurs venu nous rendre visite pour saluer et soutenir notre initiative et notre engagement dans l'apprentissage ! »*

TÉMOIGNAGE D'AGENCEUR D'UNE RÉGION : RHÔNE ALPES

Qualité de service et réactivité : MGD agence son avenir international !

MGD en quelques chiffres :

Le Groupe MGD réalise 18 millions d'euros de chiffre d'affaires. Un chiffre d'affaires qui se répartit entre les activités d'agencement commercial tous corps d'état et la menuiserie intérieure.

Le Groupe MGD intervient dans le secteur hospitalier, dans l'immobilier de bureaux, pour des chaînes de magasins... Il réalise également des aménagements pour des clients publics comme le Musée du Louvre.

Le marché des établissements publics représente 25% de son chiffre d'affaires.

Michel et Grégory Djeranian reprennent en 1981 l'entreprise familiale de sous-traitance dans l'industrie du meuble et créent ainsi le Groupe MGD. Progressivement, l'activité s'oriente vers l'agencement. En 2000, MGD prend une nouvelle dimension : « *Nous avons eu l'opportunité de racheter deux entreprises. Nous sommes alors passés de 26 personnes à 100 collaborateurs. C'est un changement radical pour une structure comme la nôtre* » explique Michel Djeranian, PDG de MGD.

Dans le même temps, l'entreprise passe d'un chiffre d'affaires de 3 millions à 15 millions d'euros. « *Nous nous sommes alors structurés en deux secteurs : l'agencement commercial clef en main d'une part, la menuiserie intérieure et l'aménagement décoratif d'autre part.* » Basé en Rhône Alpes, ce groupe compte désormais 9 sociétés dont deux filiales à l'étranger : une en Espagne et une en Italie.

Un bureau d'études pour garantir qualité de service et réactivité.

« *Le marché de l'agencement évolue très rapidement. La concurrence étrangère est de plus en plus importante* » souligne Michel Djeranian. « *Pour demeurer compétitifs, nous sommes convaincus que niveau de service et réactivité feront la différence.* » Aussi, Michel Djeranian explique que toutes les sociétés françaises du Groupe MGD disposent d'un bureau d'études en amont de leur pôle de production. « *Notre organisation, qui intègre systématiquement un bureau d'études, nous permet de répondre rapidement et efficacement à toutes les problématiques de nos clients.* » Certaines entités du Groupe MGD sont même certifiées ISO 9001 version 2000. Une certification qui permet de faire la différence sur certains marchés. « *En interne, être certifié ISO 9001 oblige à se remettre en cause régulièrement, à rechercher les points d'amélioration* » souligne Michel Djeranian.

Exporter son savoir-faire en Europe

Autre axe de développement du Groupe MGD : l'Europe. « *En Espagne et en Italie, nos filiales sont des bureaux d'ingénierie. Même si nous ne produisons pas sur place, nous sommes toujours réactifs. Preuve en est le record que nous avons établi à Barcelone avec un agencement de 860 m², en tous corps d'état, en à peine 6 semaines !* » Créée en 2005, la filiale italienne de MGD réalise déjà un chiffre d'affaires de 400 000 euros. En Espagne, la filiale est passée de 1 à 5 collaborateurs en 3 ans. « *D'ici 2 ans, nous aurons plus d'une dizaine de collaborateurs répartis dans ces deux pays* » conclut Michel Djeranian, pour souligner l'importance de ce développement à l'international.

UN PRESIDENT POUR LE GROUPEMENT DES AGENCEURS DE L'UNIFA

Les membres du Groupement des Agenceurs de l'UNIFA - Union Nationale des Industries Françaises de l'Ameublement - réunis en séance plénière le 22 septembre dernier à Paris, ont élu à l'unanimité à leur présidence, François Lefebvre, directeur général de la société MG Entreprises, implantée à Roubaix (59) et spécialisée dans l'agencement du « lieu de vente ».



François LEFEBVRE,
Président du Groupement
des Agenceurs de l'UNIFA

Doté d'une double formation technique et commerciale, et après une expérience d'agent d'usine dans la filière bois, François Lefebvre, 42 ans, s'applique à partager son temps entre son entreprise qu'il dirige depuis cinq ans et ses différents mandats : administrateur d'un GE (Groupement d'Employeurs) «temps partagé », mais aussi membre de la Commission communication FFB (Fédération Française du Bâtiment), et désormais à la tête du Groupement des Agenceurs de l'UNIFA, pour un mandat de quatre ans.

Il souhaite, à travers le Groupement des Agenceurs de l'UNIFA « valoriser et promouvoir un métier riche de compétences, de savoir-faire, d'expertise, de technicité et de créativité ». Il s'est fixé pour objectif de fédérer une profession au service de ses clients que sont les maîtres d'œuvre et les maîtres d'ouvrage, et de lancer avec ses confrères, des actions communes afin d'améliorer la qualité de l'expertise proposée, la formation des hommes, et de développer le réseau des compétences et des métiers.

Photo disponible sur demande

Contact presse :
UNIFA - Union Nationale des Industries
Françaises de l'Ameublement
Service Communication : Delphine Quéré,
Christel Grisier
Tél. 01 44 68 18 40
Fax. 01 44 74 37 55
communication.ifa@mobilier.com
www.unifa.org ; rubrique presse

Le Groupement des Agenceurs de l'UNIFA rassemble plus de 80 entreprises, représentant toutes les facettes du métier d'agenceur, regroupées au sein de 6 délégations régionales qui couvrent toute la France et qui interviennent sur plusieurs marchés : le commerce (plus de 50 % de l'activité des agenceurs), le bureau, le CHR, l'enseignement et le loisir, le particulier... En 2004, le chiffre d'affaires du marché français de l'agencement est de 1,5 milliards d'euros.

MG Entreprises

Avec 40 salariés, MG Entreprises prend en charge l'étude, la fabrication et la pose en agencement pour le lieu de vente, principalement pour la grande distribution, les enseignes, la restauration collective... et ce sur toute la France.

LE GROUPEMENT DES AGENCEURS DE L'UNIFA ■ ET LE RÉSEAU PARTENAIRE

**L'UNIFA,
Union Nationale
des Industries Françaises
de l'Ameublement.**

L'UNIFA, syndicat professionnel, créé en 1960, agit avec et pour les industriels de l'ameublement. C'est aujourd'hui l'organisation professionnelle la plus représentative de ce secteur. C'est un lieu de réflexion et d'échanges sur les évolutions des professions qu'elle représente.

Sa mission est de soutenir et de favoriser le développement de ses membres, qu'ils soient agenceurs, éditeurs, ou industriels.

L'UNIFA s'est organisée au niveau national en groupement d'entreprises qui rassemble les dirigeants des entreprises d'un même métier ou d'un même marché. C'est le cas du Groupement des Agenceurs.

**Le Groupement
des Agenceurs
de l'UNIFA**

Il y a 5 ans, les Agenceurs se sont fédérés au sein de l'UNIFA : le Groupement des Agenceurs de l'UNIFA, est présidé depuis septembre 2005 par François Lefebvre, agenceur basé dans le Nord de la France.

Le Groupement est composé de plus de 80 agenceurs et sous-traitants de l'agencement. Plus de 50 d'entre eux ont signé la Charte des Agenceurs et s'engagent à travers le livre blanc de l'agencement.

Le Groupement des Agenceurs, doté d'une structure nationale au sein de l'UNIFA, développe des clubs d'agenceurs en régions animés par les Délégués régionaux de l'UNIFA.



Crédit photo - Duriez Agencement

Les Délégations régionales de l'UNIFA

L'UNIFA s'appuie sur une organisation collégiale et participative de ses membres dans les délégations régionales : Est, Nord et Normandie, Ouest, Sud-Est, Sud-Ouest. L'Île de France - Centre, région à part, est traitée directement par l'UNIFA, à Paris.

Les cinq délégués régionaux, basés à Lille, Lyon, Nantes, Nancy et Bordeaux, ont pour mission d'apporter des solutions concrètes à leurs adhérents quel que soit le domaine concerné (recherche de financements régionaux pour les projets de développement d'entreprise, par exemple). Ils assurent également les relations avec le tissu économique et institutionnel : collectivités locales, DRIRE, chambres de commerce...

UNIFA Nord (Nord-Pas-de-Calais – Picardie) et Normandie (basse et haute Normandie)
Déléguée Régionale : Catherine Decruyenaere
UNIFA Est (Alsace - Champagne-Ardenne - Franche-Comté – Lorraine)
Délégué Régional : Didier Hildenbrand
UNIFA Sud-Est (Auvergne - Bourgogne - Corse - Languedoc-Roussillon - PACA - Rhône-Alpes)
Délégué Régional : Georges Allevard
UNIFA Ouest (Bretagne - Pays de La Loire - Poitou-Charentes)
Déléguée Régionale : Véronique Calvez
UNIFA Sud-Ouest (Aquitaine - Limousin - Midi-Pyrénées)
Délégué Régional : Robert Bidault
UNIFA Île-de-France – Centre
Contact : Audoin de Gouvion Saint Cyr

Le CODIFA, Comité de Développement des Industries Françaises de l'Ameublement

A l'initiative de l'UNIFA, le CODIFA a été institué le 23 juin 1971. Il contribue au développement du secteur de la fabrication de l'ameublement.

Sous la tutelle ministérielle, le CODIFA gère les ressources affectées aux actions collectives de la profession en les allouant aux projets d'intérêt général au service des entreprises.



Crédit photo – Groupe Roches

**Le VIA,
association
pour la Valorisation
de l'Innovation
de l'Ameublement**

L'association VIA a pour mission de valoriser les innovations dans le domaine de l'ameublement.

Le VIA propose aux professionnels de les aider à appréhender les courants en matière d'innovation, de tendances, de les informer et de les conseiller sur les innovations produits, matériaux et technologies, de les accompagner dans les démarches de création, de les mettre en contact avec des designers ou encore de monter des expositions, puisque le VIA dispose d'une Galerie dans un cadre particulièrement valorisant, sous les voûtes du Viaduc des Arts.

**Le CTBA,
Centre Technique
du Bois
et de l'Ameublement**

Le CTBA offre un appui technique dans les domaines de la fabrication, de la gestion de qualité, des études, des tests produits... Il propose également d'effectuer des essais mécaniques ou physiques sur les prototypes des entreprises.

L'Innovathèque

Créée il y a 3 ans, par le CTBA, en collaboration avec le VIA, l'Innovathèque, centre de ressources des matériaux innovants est un outil qui recense plusieurs centaines de matériaux innovants au service des professionnels de l'ameublement, des agenceurs, et des designers.

Crédit photo - Innovathèque

